Image not found or type unknown

# succéssion de ma mére décédée

Par **pergamano**, le **12/04/2019** à **11:40**

Bonjour

Ma mère est décédée sur sont testament elle ne voulait pas que ses petites filles hérites il y a une maison et je suis la seule encore en vie mes freres sont décédés dont un avaient deux filles .Je suis seule comme heritiere .Mes nieces doivent t'elles avoir la part de leur père.Merci de votre réponse

Par **youris**, le **12/04/2019** à **12:11**

bonjour,

les petits enfants ne sont pas héritiers de leurs grands parents.

par contre les petits enfants deviennent héritiers par représentation de leur parent prédécédé.

dans votre cas, vos nièces héritent en représentation de leur père comme prévu par le code civil.

la disposition testamentaire prise par votre mère ne peut donc pas s'appliquer.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés